

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 02156 Numéro SIREN : 801 626 193 Nom ou dénomination : KEYS
--

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2019 sous le numéro de dépôt B2019/031564

SAS KEYS**COMPTES ANNUELS****2050 - Bilan Actif**

1

BILAN - ACTIF**DGFIP N° 2050 2019**Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS KEYS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 30 quai CLAUDE BERNARD 69007 LYON		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET* 8 0 1 6 2 6 1 9 3 0 0 0 2 4		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 31/12/2018	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
ACTIF IMMOBILISÉ*	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
	Immobilisations en cours	AV	AW
	Avances et acomptes	AX	AY
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
Autres titres immobilisés	BD	BE	
Prêts	BF	BG	
Autres immobilisations financières*	BH	BI	
TOTAL (II)		BJ	BK
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE
Disponibilités	CF	CG	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	
TOTAL (III)		CJ	CK
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP
Clause de réserve de propriété : *	Immobilités :	Stocks :	(3) Part à plus d'un an
			CR
			Créances :

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS KEYS		Néant *	
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000)	DA	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	100
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	799
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	388 580
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	390 479
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	72 334
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	72 334
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	5 407 764
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	4 278 083
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	183 331
	Dettes fiscales et sociales	DY	35 969
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Autres dettes	EA	7 485 897	
	TOTAL (IV)	EC	17 391 046
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	17 853 859
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	13 260 466
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	886 161	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS KEYS		Néant					
		Exercice N					
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires				
		Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	3 030 000	FB	FC	3 030 000	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	FF		
		FG	866 719	FH	FI	866 719	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	3 896 719	FK	FL	3 896 719	
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	73 362	
	Autres produits (1) (11)				FQ	3	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	3 970 085
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	10 005 293	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	(7 630 972)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	663 959	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	98 532	
	Salaires et traitements*				FY		
	Charges sociales (10)				FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	72 334
	Autres charges (12)				GE	1	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	3 209 148
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	760 936	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH	4 643	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI	92 120	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	11 629	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)					GP	11 629	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	154 876	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
Total des charges financières (VI)					GU	154 876	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(143 247)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	530 212	

Cegid Group

(RENV015 : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS KEYS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 17 853 860 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 388 580 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 09/05/2019 par le dirigeant de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables 2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

STOCK DE MARCHANDISES

Le stock de marchandises, figurant au bilan, correspond à la valorisation des biens immobiliers acquis par la société dans le cadre de son activité de marchand de biens.

Ces biens sont valorisés à leur coût d'acquisition. Ce coût intègre :

- la valeur d'acquisition du bien immobilier,
- les frais d'acquisition : émoluments du notaire, droits d'enregistrement et tous autres frais directement liés à l'acquisition,
- les travaux de rénovation,
- les honoraires techniques (architectes, BET, MOE, diagnostics),
- tout autre frais directement rattachable à la mise en service du bien.

FRAIS FINANCIERS

La société n'a pas opté pour l'intégration du coût d'emprunts dans le coût de revient du stock. Les frais financiers sont ainsi déduits du

Règles et méthodes comptables

résultat de l'exercice.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 179	500	450	1 229
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	1 179	500	450	1 229
ACTIF IMMOBILISE	1 179	500	450	1 229

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-EURO

(1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)										
SNC CALA ROSSA	1	-1 540	15,00			1 140			-443	
SNC CARTERET	1	97	50,00	1	1	359		190	97	
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangères										

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 010 031 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	54 868	54 868	
Autres	1 953 956	1 953 956	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 207	1 207	
Total	2 010 031	2 010 031	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Interets courus a recevoir	6 752
Total	6 752

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du Capital Social

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	100	10
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	100	10

Capital social d'un montant de 1 000,00 EURO décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 10,00 EURO.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges		72 334			72 334
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total		72 334			72 334
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		72 334			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 17 391 046 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	886 162	886 162		
- à plus de 1 an à l'origine	4 521 602	391 023	1 591 492	2 539 088
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	201 064	201 064		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	183 332	183 332		
Dettes fiscales et sociales	35 970	35 970		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	11 562 917	11 562 917		
Produits constatés d'avance				
Total	17 391 046	13 260 467	1 591 492	2 539 088
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	4 700 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	188 194			
(**) Dont envers les associés	4 077 020			

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit			
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fourn. fact. non parvenues	154 022
Int.courus s/emp.aup.etabl.crédit	9 796
Interet courus a payer	19 617
Interets courus a payer	20 237
Etat - charges a payer	26 525
Total	230 197

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constates d avances	1 207		
Total	1 207		

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en EURO
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Hypothèque 1er rang - Locaux Cours Vitton LYON 6	648 256
PPD - Rue de la Claire LYON 9	416 545
PPD - Locaux 99 rue J de la Fontaine MABLY (42300)	969 361
PPD - Locaux 46 rue Garibaldi LYON 6	1 049 288
PPD - Locaux Frères Lumière LYON 8	450 000
PPD - Locaux 20 Bd Deruelle LYON 3	1 844 901
Autres engagements donnés	5 378 351
Total	5 378 351
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Keys

SAS au capital de 1 000 €
30, quai Claude Bernard
69007 Lyon
801 626 193 RCS Lyon

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**DU 27 JUIN 2019****Sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018****QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, sur proposition de la Présidente, affecte le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2018 de 388 580,23 € en totalité à titre de « Dividende » aux associées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

6^{ème} Sens Immobilier – Investissement

Présidente

Rep. par Nicolas Gagneux



KEYS

Société par Actions Simplifiée
au Capital de : 1 000 euros
Siège Social : 30 quai Claude Bernard
69007 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

MAZA SIMOENS

Commissaire aux comptes
26 rue Raspail
69600 OULLINS



maza-simons
audit et commissariat

Sébastien **BELMONT**
Delphine **MICHARD-GRUNWALD**
Jean **MICHARD**
Benjamin **SCHLICKLIN**
Experts-Comptables Diplômés
Commissaires aux comptes

KEYS

Société par Actions Simplifiée
au Capital de : 1 000 euros
Siège Social : 30 quai Claude Bernard
69007 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

A l'Assemblée Générale de la société Keys,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par **l'Assemblée Générale**, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **Keys** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2018**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Société de
Commissariat
aux Comptes
Inscrite à la Compagnie
Régionale des Commissaires
aux Comptes de Lyon

26, rue Raspail
69600 OULLINS

Tél : 04 72 66 20 00
Fax : 04 72 66 20 15

Adresse postale :
BP 34 69921 OULLINS Cedex

SAS au capital de 15 000€
RCS Lyon B 447 566 464 - NAF 6920 Z



maza-simoens
audit et commissariat

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **1^{er} janvier 2018** à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment en ce qui concerne **les stocks et les créances**.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



maza-simoens
audit et commissariat

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associées.

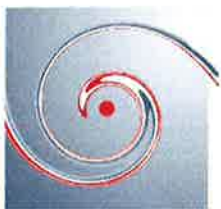
En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévu à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L441-6-1 dudit code, sont incomplètes dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.



maza-simoens
audit et commissariat

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



maza-simoens
audit et commissariat

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Oullins,
Le 12 juin 2019

MAZA SIMOENS
Commissaire aux Comptes

Benjamin SCHLICKLIN